

LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 42, du 22 octobre 2021

Non soumis au référendum



Décret concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2021 (suppléments 2021)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 57 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel
(Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 5 juillet 2021,

décède :

Article premier ¹Des crédits supplémentaires du compte de résultats pour un montant total de 20'861'000 francs sont ouverts en complément du budget 2021.

²Le détail de ces crédits figure dans l'annexe.

Art. 2 ¹Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

²Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le 28 septembre 2021

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
Q. DI MEO

La secrétaire générale,
J. PUG

Détail des crédits supplémentaires (suppléments 2021)

[CHF]	Crédits suppl. 2021	Compen- sations	Augmentation nette	Comptes 2020 ¹⁾	Budget 2021 y.-c. dépass. de crédit déjà accordé	Budget 2021 disponible y.-c. crédit suppl.
(1)	(2)	(3)	(4)=(2)+(3)	(5)	(6)	(7)=(2)+(6)
TOTAL	20'861'000	-6'930'000	13'931'000			
DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE LA SANTÉ (DFS)	15'750'000	-5'800'000	9'950'000			
Service de la santé publique	15'750'000	-5'800'000	9'950'000			
SCSP 36 Charges de transfert	15'750'000			408'836'746	348'379'822	364'129'822
<u>Compensations</u>						
SFIN 34 Charges financières		-2'800'000				
SCSP 43 Revenus divers		-3'000'000				
DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE (DESC)	5'111'000	-1'130'000	3'981'000			
Service de la culture	5'111'000	-1'130'000	3'981'000			
SCNE 36 Charges de transfert	5'111'000			7'250'288	5'938'487	11'049'487
<u>Compensations</u>						
COVID ²⁾ 36 Charges de transfert		-1'130'000				

¹⁾ Le montant comprend la constitution des provisions pour les aides COVID 2020 aux partenaires.

²⁾ Correspond à l'unité administrative comptable créée pour tenir compte des amendements votés par le Grand Conseil.